

Plateforme électronique – publication : 26 mai 2023

MUNICIPALITE DE SAVIESE

Demande d'autorisation : hôtellerie et restauration

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Tiffany Marra, Savièse

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Prestations : hôtellerie et restauration

Adresse : à la rue du Vieux-Moulin 1, Les Gentianes B, Savièse

Locaux et emplacements : Immeuble sur la parcelle no 3622, PPE 50469 et 50470, ainsi qu'une terrasse de 12 m²

Contenu de l'avis

Enseigne : le Pénalty

Heures d'ouverture : lundi au jeudi : de 8h30 à 24h00 – vendredi et samedi : de 8h30 à 1h00 – dimanche : fermé – pour la terrasse : jusqu'au 22h00 les jours d'ouverture

Date de prise d'activité : dès autorisation

Description de la prestation de services

Offre de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place

Moyen de droit, consultation et délais

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Savièse porte à la connaissance du public que Mme Tiffany Marra domiciliée à Savièse, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit auprès de la Commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Délai

30 jours dès publication

Savièse, le 26 mai 2023

L'ADMINISTRATION COMMUNALE